

Demande de Carnet de Passages en Douane

Nouvelle demande Demande de renouvellement

Pays dans lequel se trouvera votre véhicule à l'échéance du CPD actuel : _____

Le demandeur

Vos coordonnées (obligatoire) :

Nom _____

Prénom _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

Nationalité _____

Passeport n° _____

délivré le ____ / ____ / ____ à _____

Tél. _____

Portable _____

Email _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Membre Non Membre

(si vous êtes membre, complétez le bloc ci-dessous)

Club d'affiliation :

Mobilité Club France

Autre _____

(carte de membre en cours de validité à joindre à votre dossier)

N°membre _____

Adresse de livraison :

(si inconnue à ce jour, vous pouvez la communiquer ultérieurement)

Sté - Sve DHL Point _____

Nom Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Autre conducteur (facultatif) :

Nom _____

Prénom _____

Tel. portable _____

Passeport n° _____

délivré le ____ / ____ / ____ à _____

Personne référente :

(restant en France et joignable pendant votre voyage)

Nom _____

Prénom _____

Tel. portable _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Le véhicule

Pays d'immatriculation _____

N° d'immatriculation (CG* en A) _____ - _____ - _____

Année de 1^e immatriculation (CG* en B) _____

Marque (CG* en D1) _____

Couleur _____

Valeur ** _____

N° de châssis (CG* en E) _____

Poids net (en kg) (CG* en G1) _____

Type de carrosserie (CG* en J3) _____

N° de moteur (à relever sur le bloc moteur) _____

Marque du moteur _____

Nombre de cylindres _____

Puissance (en chevaux fiscaux) (CG* en P6) _____

Nombre de places _____

Nombre de pneus de rechange _____

Garnitures des sièges (tissu/cuir/skaï) _____

Marque de l'autoradio _____

Equipements extérieurs

(treuil, auvent, galerie, cellule, panneau solaire, etc.)

*Carte Grise ** La valeur apparaîtra sur le CPD et vaut déclaration sur l'honneur. Vous pouvez l'obtenir sur un site internet de cote de véhicule ou la demander à un garagiste, un concessionnaire ou un expert. Elle ne peut pas être de 0 €.

Le voyage

Date de départ du domicile : ____ / ____ / ____

À noter que le délai de traitement (avant envoi) est de 20 jours ouvrés à réception de votre dossier complet et des paiements liés.

Date à partir de laquelle

le CPD doit être valable : ____ / ____ / ____

C'est la date à laquelle votre véhicule entrera dans un pays demandant ou acceptant le CPD ou la date de départ/d'arrivée du container (à voir avec le transporteur).

Motif du voyage : Loisirs Affaires

Pays traversés :

Sont toujours exclus de l'usage du CPD les pays suivants : Syrie, Libye, Yémen, Soudan. Pour l'Egypte : nous consulter.

Obligations auxquelles doit souscrire et satisfaire le titulaire du Carnet de Passages en Douane (CPD)

Résidence principale :

Le CPD n'est valable que pour les pays dans lesquels le (ou les) utilisateur(s) n'a (n'ont) pas sa (leurs) résidence(s) principale(s).

Obligation de réexportation :

Toute personne ayant importé temporairement son véhicule dans un pays sous couvert d'un CPD, doit se conformer à la réglementation des pays traversés et, en particulier, respecter les conditions particulières de l'importation temporaire et l'en réexporter dans les délais fixés par ledit pays et au plus tard avant la date d'expiration du titre.

Interdiction de cession :

Toute cession, à titre gratuit ou onéreux, d'un véhicule automobile placé sous couvert d'un titre d'importation temporaire non apuré ou simplement non restitué, est absolument interdite.

Engagements :

Le titulaire s'engage à ne pas mettre le véhicule à la disposition d'une personne

ou firme ayant sa résidence ou son siège d'exploitation dans le pays d'importation temporaire, ni à se livrer dans ce pays à des transports intérieurs rémunérés de personnes, ou rémunérés ou non de choses. Le titulaire autorise Mobilité Club France (anciennement Automobile Club) à faire rapatrier le véhicule dans le pays d'immatriculation ou de domiciliation, si une telle mesure se révèle nécessaire, pour éviter le paiement des droits de douane. Le titulaire, sur simple demande de Mobilité Club France, s'engage à prendre en charge tous les frais ainsi occasionnés et à en faire l'avance. Le titulaire autorise les autorités civiles et militaires à révéler à Mobilité Club France sa dernière adresse connue ou tout autre renseignement relatif au véhicule lorsque ceci est indispensable pour éviter le paiement des droits de douane.

Apurement du document :

La réexportation du véhicule doit être constatée par la Douane, qui annote à cet effet la sortie définitive sur le CPD ainsi régulièrement apuré ; celui-ci doit

ensuite être remis à Mobilité Club France ou retour du (ou des) voyage(s) et au plus tard dans les trente jours qui suivent sa date d'expiration en ayant pris soin de faire signer la dernière page « certificat de présence » du CPD par une douane européenne, par la Police, la Gendarmerie ou une Mairie française.

Dépôt de garantie - Caution :

La caution déposée lors de la délivrance d'un CPD ne peut être libérée que sur restitution de celui-ci dûment régularisé et s'il ne fait l'objet d'aucune réclamation douanière. En cas de régularisation ultérieure ou de réclamation douanière, les frais de régularisation, à la charge du titulaire, seront déduits, s'il y a lieu, du montant de ladite garantie. La non-restitution du CPD quelle qu'en soit la cause (perte, vol, destruction, ...) entraîne le maintien du dépôt de garantie jusqu'à ce que l'avis de régularisation définitive sollicitée à posteriori auprès des autorités douanières intéressées, au moyen d'un justificatif officiel fourni par le titulaire, soit parvenu à Mobilité Club France.

Mobilité Club France, pas plus que son correspondant à l'étranger, ne peut être tenu pour responsable, à quelque titre que ce soit, de cette formalité, ni de sa durée, ni de son coût dont le titulaire supporte seul la charge financière.

Paiement des droits de douane :

Si le CPD ne peut, pour quelque raison que ce soit, être restitué comme indiqué précédemment et s'il est impossible de produire un justificatif de réexportation, le signataire de la présente et à première demande, paiera le montant des droits de douane et toutes sommes quelconques qui pourraient être réclamés du fait de cette non-régularisation.

Je déclare avoir pris connaissance des obligations et conditions de délivrance et d'emploi du CPD - décrites sur notre site et résumées ci-dessus - qui engagent ma responsabilité.

À _____ ,
le ____ / ____ / ____

Signature :

À faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »

obligatoire

Pour soumettre votre demande

Nous vous invitons à scanner individuellement les documents ci-dessous, nécessaires pour l'établissement de votre CPD :

Les formats de fichiers acceptés sont : .jpg, .jpeg, .png, .gif ou PDF, avec une taille maximale de 5 Mo

- › La demande dûment complétée et signée.
- › Le certificat d'immatriculation (carte grise définitive).
- › Si le véhicule n'appartient pas au demandeur, une attestation de prêt et d'autorisation d'exportation et d'usage du CPD signée par le propriétaire du véhicule doit être fournie.
- › Le passeport du demandeur.
- › Le recto-verso du permis de conduire du demandeur.
- › La copie de l'avis de virement de la caution et des frais effectué sur notre compte bancaire BPALC :
IBAN - FR76 1470 7501 8001 1932 2935 838
BIC - CCBPFRPPMTZ
- › Le passeport du second conducteur.
- › Le recto-verso du permis de conduire du second conducteur.

Vous pourrez ensuite nous les transmettre soit :

- › **En ligne** : portail.mobiliteclub.fr/demande-carnet-de-passages-en-douane
- › **Par mail** : support-cpd@mobiliteclub.fr
- › **Par courrier** : Mobilité Club France - Service CPD - 38 Avenue du Rhin - CS 80049 - 67027 STRASBOURG Cedex 1 - Tél. : +33-9 70 40 00 76 (prix d'un appel local - ouvert de 8h30-12h30)